

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi de 12h00 à 16h30 & du mardi au vendredi de 09h00 à 16h30

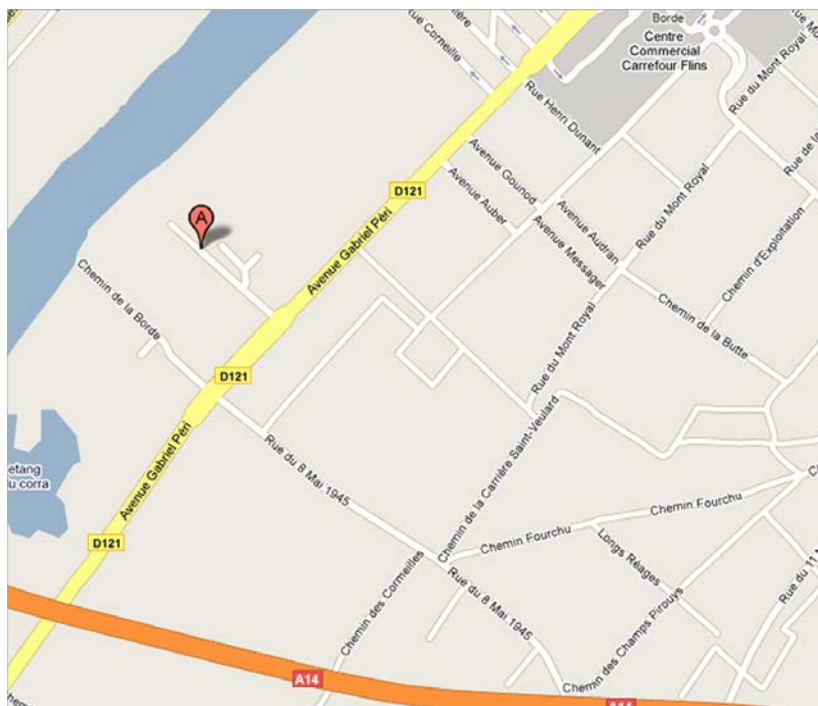
Contacts :

- Cadre de l'unité Misès B : 01.30.86.38.64
- **Secteur 78I03 de psychiatrie infanto-juvénile :**
 - Le secrétariat : 01.30.86.38.01/03
 - L'assistante sociale : 01.30.86.55.89
 - Le cadre supérieur de santé : 01.30.86.55.81
 - La direction pédagogique : 01.30.86.38.54

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel

1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

PLAN D'ACCÈS



Ligne RER A : Gare de Sartrouville (gare routière)

Lignes de bus n° 7 & 22- arrêt « Théophile Roussel » (av. Gabriel Péri)



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

HÔPITAL DE JOUR ROGER MISÈS B

ADOLESCENTS

1 rue Philippe Mithouard

BP 71

78363 MONTESSON Cedex

☎ : 01.30.86.38.64

📠 : 01.30.86.38.07

🌐 : www.th-roussel.fr

■ LE SECTEUR

La psychiatrie publique fonctionne dans le cadre de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour favoriser l'approche communautaire de la prévention et du traitement en santé mentale.

Le 3^{ème} Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Yvelines (78-I-03) est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78). Il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation. Il est référent pour les communes d'Aigremont, Bougival, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Etang-La-Ville, Fourqueux, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Mesnil-le-Roi, Montesson, Port-Marly, Sartrouville, St Germain-en-Laye.

■ L'UNITÉ

L'unité MISES B est une des unités de soins de psychiatrie infanto-juvénile de la filière adolescents du pôle/secteur 78I03. Elle fonctionne en hospitalisation de jour. Elle accueille et assure le traitement de 14 adolescents de 11 à 16 ans.

L'hôpital de jour est ouvert 210 jours dans l'année. Afin de faciliter l'organisation des vacances familiales, les fermetures de l'hôpital de jour coïncident avec une partie des périodes de vacances scolaires.

L'Unité de Jour MISES B a pour vocation de proposer un projet de soins individualisé permettant de soutenir un projet de scolarité soit dans un établissement scolaire soit dans le cadre de l'unité d'enseignement du Centre Hospitalier Théophile Roussel.

Elle peut également proposer une évaluation afin de déterminer la nécessité de soins psychiatriques et les modalités nécessaires pour la mise en place du projet de soins.

■ L'OFFRE DE SOINS

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire en accord avec les représentants légaux. Elle intègre différents aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Les patients hospitalisés bénéficient d'un emploi du temps individualisé, mis en place à la rentrée avec l'équipe soignante en partenariat avec l'équipe pédagogique. Il peut faire l'objet de modifications et est réévalué au cours des synthèses cliniques pluridisciplinaires.

La qualité des soins repose aussi sur le respect mutuel des personnes, des compétences, des cultures et des usages, des lieux et des équipes de soins.

■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les soins sont mis en œuvre par une équipe constituée de : pédopsychiatre, cadre de santé, infirmiers, éducateurs spécialisés, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, Agent de Service Hospitalier. Tous travaillent en lien avec les enseignants spécialisés de l'Unité d'Enseignement.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Outils de soins

- Ateliers thérapeutiques : Différents ateliers avec médiation sont organisés par l'équipe pluridisciplinaire afin de favoriser l'expression individuelle et l'investissement des compétences sociales, cognitives et créatives
- Prise en charge individuelle en psychomotricité et en orthophonie
- Entretiens individuels, entretiens familiaux
- Les entretiens mensuels avec la famille sont essentiels aux soins de l'enfant. Le médecin psychiatre en lien avec le médecin référent ayant adressé l'enfant peut proposer un traitement médicamenteux à prendre au domicile ou à l'hôpital de jour.
- Séjours thérapeutiques : Ils sont organisés par l'équipe soignante et font partie intégrante de la prise en charge.
- Repas thérapeutiques : repas sur l'unité encadrés par les soignants.

Modalités d'admission : Le médecin du CMP du secteur ou d'autres unités d'hospitalisation doit adresser au médecin responsable de l'unité, un courrier et un bilan psychologique. Le cas échéant, le patient et ses représentants légaux sont reçus par le médecin responsable de l'unité et le cadre en consultation de pré admission ; une hospitalisation pour évaluation de 2 semaines est proposée. A l'issue de cette période, un projet thérapeutique dans le cadre de l'unité ou une proposition de réorientation sera soumis au patient et ses représentants légaux et au médecin référent du patient.

Prise en charge des soins : si vous êtes assuré social et si vous n'avez pas de mutuelle : une partie des frais d'hospitalisation est à votre charge.

Si vous n'êtes pas assuré : vous payerez l'intégralité des frais d'hospitalisation. Dans ces deux cas, l'assistante sociale du service vous aidera à accomplir les formalités nécessaires pour l'adhésion à une mutuelle ou selon vos revenus, elle demandera une Couverture Médicale Universelle (CMU).

Modalités de sortie et d'orientation : l'équipe de soins adressante reste référente du projet et assure la continuité des liens avec le patient. Elle prévoit l'organisation du versant externe de la prise en charge (consultations, thérapies, rééducations, orientations). Elle contribue à organiser les relais par les structures de suite, d'orientations scolaires, socio-éducatives ou médico-sociales dans les meilleures conditions de fiabilité et de délai. Elle accompagne l'engagement des nouvelles intégrations.

Les professionnels et les familles sont inscrits dans les obligations et les responsabilités prescrites par la loi du 5 mars 2007 sur l'aide à l'exercice de l'autorité parentale et l'enfance en danger.